**Les inégalités face au numérique**

***Du 7 au 19 octobre 2024 Journées FRANCE SERVICES*** *(voir en bas de page les dates et horaires sur le Plateau des Petites Roches)*

L’illectronisme inquiète dans une société toujours plus digitale. Plusieurs études ont montré de fortes inégalités face au numérique.

Dans le [baromètre du numérique 2023](https://www.credoc.fr/publications/barometre-du-numerique-2023-rapport), le Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie (Crédoc) souligne qu'il existe des **freins persistants à la pleine utilisation du numérique**. Si plus de neuf personnes sur dix sont des internautes, 25% d'entre elles considèrent ne pas maîtriser suffisamment les outils informatiques pour pouvoir les utiliser pleinement. D'autres sondés éprouvent des difficultés matérielles : 13% disposent de matériels dépassés, 9% n'ont pas ou difficilement accès à internet et enfin 10% ne possèdent pas d'équipement approprié. *Ces pourcentages sont encore supérieurs chez les personnes âgées.*

En 2022, dans le cadre du Conseil national de la refondation "numérique", une concertation nationale sur le volet "inclusion numérique" s'est tenue. Elle a permis d'effectuer un bilan du plan lancé en 2018 et d'aboutir à **une nouvelle feuille de route pour l'inclusion numérique 2023-2027 baptisée "**[**France Numérique Ensemble**](https://www.societenumerique.gouv.fr/nos-missions/france-numerique-ensemble)**"**. Cette feuille de route s’est fixée d'ici 2027 quatre objectifs :

* Accompagner 8 millions de personnes éloignées du numérique ;
* Former 20 000 aidants numériques ;
* Fournir 2 millions d'ordinateurs reconditionnés aux ménages modestes ;
* Offrir 25 000 lieux de médiation numérique.

Pour y parvenir, une [gouvernance de l'inclusion numérique dans les territoires](https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernances/national) a été décidée. Des **feuilles de route départementales "France Numérique Ensemble"** ont été élaborées. Un fonds national d'ingénierie dédié les finance. D'autres mesures, notamment pour valoriser la filière de la médiation numérique, sont mises en oeuvre ou vont l'être.

**Les espaces France services** sont des accueils de proximité, polyvalents et mutualisés, qui **accompagnent** **les usagers dans leurs démarches administratives.** Le programme est piloté par l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et repose sur un réseau de porteurs locaux (collectivités locales, La Poste, associations...). Il associe des services de l’État et des opérateurs nationaux : Allocations familiales, Agence nationale des titres sécurisés, Assurance retraite, Assurance maladie, finances publiques, France Travail, La Poste, Mutualité sociale agricole et point-justice. Début 2024, France Rénov' et le service lié au chèque énergie ont été intégrés.

*Voir « Vie publique » – 1er octobre 2024 – lien ci-dessous :*

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/18930-dematerialisation-quelle-politique-pour-les-exclus-du-numerique>



